



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à vingt heures trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tiffauges, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence du Maire, Marcel BROSSET
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2021
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

Étaient présents : M. Marcel BROSSET, Maire, M. Yohan RICHARD, 1er adjoint, Mme Béatrice LANDREAU, 2ème adjointe, M. Dominique CHIRON, 3ème adjoint, Mme Nadège GUIMBRETIERE, 4ème Adjointe, M. Alexandre BITOT, Mme Claire BRIN, Mme Dolorès BUTEAU, Mme Françoise GUILAULT, M. Christian LAMI, M. Maxime MARTIN, Mme Isabelle MOUILLE, Mme Céline MOUILLE, Mme Catheline PASQUIER, M. Jean Michel POILANE, M. Anthony SUBILEAU, M. Damien MINOZA.

Absents excusés : M Yann CHAPERON, Mme Céline PÉTORIN

Procuration : M Yann CHAPERON ayant donné procuration à M Alexandre BITOT, Mme Céline PÉTORIN ayant donné procuration à Mme Catheline PASQUIER

Secrétaire de séance : Damien MINOZA

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Monsieur Damien MINOZA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptés.

Le quorum étant atteint, et les élus ayant accepté l'amendement de deux points supplémentaires à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2021 à l'unanimité.

THÈME 1 : DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- DECAYEUX, Boites aux lettres Usine (430,06 €)
- MOUILLE Thierry - Location Mini pelle (264,00€)
- MOUILLE Thierry - Location Mini pelle (264,00€)
- RACAUD - Vitrierie Ecole publique (511,80€)
- RACAUD - Vitrierie L'Usine (463,20€)
- RACAUD - Vitrierie Mairie (516,00€)
- RACAUD - Vitrierie Périscolaire (588,00€)
- RACAUD - Vitrierie Salle de danse (222,00€)
- RACAUD - Vitrierie Salle Polyvalente (619,20€)
- RACAUD - Vitrierie Ancienne Mairie (122,40€)
- FABREGUE - Plaques pour porte biblio (29,74€)
- DEMCO - Caissons chevalet biblio (190,66€)
- VENDEE BUREAU - Panneau d'affichage biblio (354,00€)
- SEMIO - Mobilier biblio (1 045,33€)
- QUINC DU BOCAGE - Aspirateur Mairie (179,10€)
- SACHOT LAURENT - Entretien espaces verts (13 598,71€)

THÈME 2 : FINANCES

2.1 - Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion est confectionné par le Comptable public qui est chargé, en cours d'année, d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il comprend toutes les opérations

comptables, budgétaires ou non, dont celles relatives aux créances, aux dettes courantes et aux comptes financiers. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la commune comprenant le compte principal communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- *D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Morvan Éric. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

2.2 - Approbation du Compte Administratif

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il compare, pour chaque chapitre budgétaire, les prévisions ou autorisations inscrites au budget aux réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Ces comptes font ressortir des résultats strictement similaires à ceux des comptes de gestion présentés ci-dessus. Le compte administratif correspond à toutes les opérations comptables qui ont été effectuées. Ces comptes font ressortir des résultats strictement similaires à ceux des comptes de gestion présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle, le premier Adjoint demande alors au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune comprenant le compte principal communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix « POUR », et 1 voix « ABSENTATION » DECIDE :

- *D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020*

2.3 - Affectation du résultat 2020

À la clôture du compte administratif pour l'année 2020, la commune a réalisé un excédent de fonctionnement de 294 597,08€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une partie de l'excédent en recette de fonctionnement soit 100 000€ au compte 002 et d'affecter le montant restant en réserves d'investissement soit 194 597,08€ au compte 1068.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal d'affecter l'excédent d'investissement de 118 356,23€, au Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces affectations des résultats 2020 au budget 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- *D'approuver lesdites affectations sur le budget primitif 2021.*

2.4 - Budget Primitif 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 232 980,09 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 673 543,53 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 232 980,09 €	1 232 980,09 €
Section d'investissement	1 673 543,53 €	1 673 543,53 €
TOTAL	2 906 523,62 €	2 906 523,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- *D'approuver le budget primitif 2021, arrêté comme suit :*
 - *au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,*
 - *au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.*

2.5 - Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de procéder au vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021.

Il propose une augmentation de 5% du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2021 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,99 % (en 2020 : 21,57 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,44 % (en 2020 : 37,57 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,99 %,**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,44 %.**

2.6 - Cession d'un logement

Cette délibération remplace la délibération DEL2021-13 du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compromis de vente pour le logement situé au 14 Place du Champ de Foire, a été signé pour un montant de 144 799€ net vendeur. Cependant lors du dernier conseil, le prix de vente net vendeur qui avait été annoncé était de 144 000€.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider le nouveau prix de vente net vendeur à 144 799€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'approuver le nouveau prix de vente pour un montant de 144 799 euros net vendeur,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de cet acte auprès de l'office notarial de Mortagne sur Sèvre.**

2.7 - Demande de subvention - Pacte régional pour la ruralité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'agrandissement de la cour d'école Jacques Yves Cousteau peut faire l'objet d'une demande de Subvention auprès de la Région dans le cadre du Pacte régionale pour la ruralité.

Monsieur le Maire propose alors de solliciter une subvention au titre de ce dispositif, pour le projet d'agrandissement de la cour de l'école pour un montant de 24 584,50 € HT.

Monsieur le Maire demande également aux membres du conseil d'approuver le plan de financement afférent à ce projet :

Coût prévisionnel de l'opération (H.T)	24 584,50 €
Subvention de la Région au titre du Pacte régional pour la ruralité	2 458,45 €
Autofinancement	22 126,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DÉCIDE, à l'unanimité :

- **Solliciter une subvention « Pacte régional pour la ruralité » auprès de la Région concernant le projet d'agrandissement de la cour d'école Jacques Yves Cousteau,**
- **D'approuver le plan de financement précité,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention « Pacte régional pour la ruralité » auprès de la Région.**

2.8 - Demande de subvention - DSIL

Cette délibération remplace la délibération DEL2021-12 du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût prévisionnel du projet de réhabilitation du parking de la Vallée a été modifié.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à modifier en conséquent le plan de financement afférent à ce projet :

Coût prévisionnel de l'opération (H.T)	163 300 €
Subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat Vendée Territoire	19 989,13 €
Subvention DSIL	40 000 €
Autofinancement	103 310,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DÉCIDE, à l'unanimité :

- Solliciter la Dotation de Solidarité d'investissement Local auprès de la Préfecture de la Vendée concernant la réhabilitation d'un parking effondré à la suite de l'effondrement d'un pont et valorisation d'un pont ancien découvert,
- D'approuver la modification du plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture de Vendée.

THÈME 3 : AMÉNAGEMENT / URBANISME

3.1 - Approbation de la convention de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation du Parking de la Vallée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la réalisation de la mission des travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de la Vallée à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente les principaux travaux de la convention :

- La démolition de deux murs
- Le raccordement de l'escalier de secours sur une passerelle piétonne à réaliser
- Le renforcement des talus
- Suivant les résultats des études géotechniques, la construction de nouveaux murs de soutènement ou le montage des murs en réutilisant les pierres existantes
- La réalisation du trottoir le long de la RD 753
- La réalisation des gardes corps le long de la voie communale et du parking
- Les rétablissements des réseaux sous trottoir
- Les travaux d'embellissements des talus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- Confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de la mission des travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de la Vallée à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL,
- D'approuver la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 8 800 euros HT soit 10 560 euros TTC,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

THÈME 4 : DIVERS

Commissions intercommunales

Guichet Habitat : 105 dossiers déposés depuis l'ouverture du guichet.

Animation : Des animations sont organisées fin mars pour les cycles 1 de l'École Notre Dame et Jacques Yves Cousteau. Si souhait d'y participer, prévenir Françoise Michel de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

Bouge ton Bocage : Manifestation prévue le Week-end du 4/5 septembre 2021 à la Coulée Verte à Chanverrie.

Ressources Humaines : Les recrutements du DGS, DGA, DGST et d'un agent au service informatique sont en cours.

Finances : Le budget Intercommunal a été voté mercredi dernier.

Commissions municipales

Bibliothèque : il y a eu 40 nouvelles inscriptions depuis le déménagement de la bibliothèque.

Jardins familiaux : Une « porte ouverte » est prévue le 12/13 juin 2021.

Bulletin Municipal : le prochain numéro est prévu pour le mois d'avril. Les associations ont jusqu'au 1^{er} avril pour nous transmettre leurs informations ou manifestations diverses.

Marché de printemps : Dimanche 28 mars de 9h00 à 13h00.

CMEJ : Prochaine réunion le 25 mars 2021.

Fin de séance à 22h15.